



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

1. Dispositions générales

- 1.1. Toutes les livraisons et prestations de LUG Light Factory Sp. z o.o. sont soumises aux conditions suivantes, qui font partie intégrante du contrat et que l'ACHETEUR confirme être l'expression complète et exclusive du contrat entre l'ACHETEUR et LUG Light Factory Sp. z o.o. Toutes les conditions ou dispositions supplémentaires et différentes ne sont contraignantes que dans la mesure où elles sont acceptées par LUG Light Factory Sp. z o.o., sous réserve de la forme écrite.
- 1.2. Les règles suivantes sont réputées acceptées au moment où l'ACHETEUR accepte l'offre de LUG Light Factory Sp. z o.o. en passant une commande ou en signant un contrat et en recevant les présentes Conditions Générales de Vente.

2. Offre / confirmation de commande

- 2.1. Les offres de LUG Light Factory Sp. z o.o. ne sont pas contraignantes, sauf mention contraire.
- 2.2. La commande de l'ACHETEUR n'est pas contraignante tant qu'elle n'a pas été confirmée et seulement dans la mesure où LUG Light Factory Sp. z o.o. l'a confirmée par écrit.
- 2.3. Les commandes passées sans offre préalable de LUG Light Factory Sp. z o.o. ne sont pas contraignantes pour la société, sauf si et dans la mesure où LUG Light Factory Sp. z o.o. l'a confirmé par écrit. Il en va de même si l'ACHETEUR modifie les conditions spécifiées dans l'offre de LUG Light Factory Sp. z o.o.

3. Documents

- 3.1. Les données contenues dans les catalogues, brochures, offres et documents contractuels sous forme d'illustrations, de dessins, de dimensions et de poids, d'indicateurs de consommation et de performance et d'autres données sont approximatives et ne sont pas contraignantes, sauf mention explicite.
- 3.2. LUG Light Factory Sp. z o.o. se réserve le droit - dans des cas particuliers - de modifier la conception et, le cas échéant, d'apporter des modifications matérielles qui n'entraînent pas de détérioration de la qualité du produit.
- 3.3. LUG Light Factory Sp. z o.o. se réserve la propriété et les droits d'auteur des dessins et autres documents. L'ACHETEUR n'a pas le droit de les utiliser à d'autres fins, ni de les copier, de les reproduire ou de les mettre à la disposition d'un tiers. Ces documents ne



LUG LIGHT FACTORY Sp. z o.o.
Producent Opraw Oświetleniowych



transfèrent aucun titre et n'impliquent l'octroi d'aucune licence. Les dessins et autres documents faisant partie de l'offre demeurent la propriété de LUG Light Factory Sp. z o.o. et doivent être restitués immédiatement sur demande, de même que les copies qui en ont été faites.

- 3.4. LUG Light Factory Sp. z o.o. a droit à la protection intégrale des brevets et des solutions techniques utilisés dans la production de luminaires, y compris la protection de la construction des contrats conclus.
- 3.5. L'ACHETEUR s'engage à ne pas communiquer à d'autres parties les informations ou la documentation technique sur la base desquelles le matériel commandé par l'ACHETEUR a été fabriqué.
- 3.6. Toutes les références commerciales et tous les documents préparés mis à la disposition des clients peuvent être renvoyés à la demande de LUG Light Factory Sp. z o.o. Si aucune commande n'a été passée auprès de LUG Light Factory Sp. z o.o., ils doivent tous être renvoyés sans demande préalable.

4. Prix, emballage, assurance

- 4.1. Les prix de vente des produits de LUG Light Factory Sp. z o.o. ne comprennent pas les taxes de vente, d'accise, de chiffre d'affaires, d'importation, d'exportation et autres taxes, droits ou autres frais que LUG Light Factory Sp. z o.o. peut facturer en sus conformément aux dispositions légales en vigueur.
- 4.2. Sauf indication explicite de l'ACHETEUR, LUG Light Factory Sp. z o.o. n'assure pas les produits commandés contre les risques de transport.
- 4.3. Les frais d'emballage et d'expédition - à la demande de l'ACHETEUR - seront ajoutés au prix de la marchandise - au prix coûtant.

5. Transfert de risque

- 5.1. Sauf convention contraire explicite, le risque est transféré à l'ACHETEUR au moment de la remise des marchandises au premier transporteur.
- 5.2. Si l'expédition est retardée parce que l'ACHETEUR n'a pas rempli ses obligations et si le retard est dû à des raisons indépendantes de la volonté de LUG Light Factory Sp. z o.o., le risque est transféré à l'ACHETEUR au moment de la notification de la disponibilité de l'expédition.

6. Délais de livraison

- 6.1. Toutes les dates de livraison sont soigneusement calculées sur la base du calendrier de travail estimatif actuel de l'entreprise, en tenant compte de la capacité de production et des dates de livraison des sous-traitants et des collaborateurs. En cas de modification de cette base, LUG Light Factory Sp. z o.o. se réserve le droit de prolonger le délai de livraison en conséquence.

LUG LIGHT FACTORY Sp. z o.o.
Producent Opraw Oświetleniowych
65-127 Zielona Góra, ul. Gorzowska 11
e-mail : lug@lug.com.pl
web: www.lug.com.pl

Siège social
LUG Light Factory Spółka z o.o.
65-127 Zielona Góra, ul. Gorzowska 11
tel. +48 68 45 33 200
fax +48 68 45 33 201

NIP (n° TVA) : PL 929 17 85 452, REGON: 080212116, KRS 0000290498,
WEE E0001382WZ Tribunal d'instance de Zielona Góra,
VIII Division Économique du Registre National des Tribunaux,
Capital social 29 000 000 PLN, Bank Zachodni W8K S.A.
O/Zielona Góra 09 1090 1535 0000 0001 0784 5922



- 6.2. Le délai de livraison commence à partir de l'envoi de la confirmation de la commande, de la conclusion des accords commerciaux et techniques pour l'exécution du contrat, de la réception par LUG Light Factory Sp. z o.o. des documents fournis par l'ACHETEUR, la délivrance de toutes les autorisations et permis nécessaires, la signature du contrat et le transfert des paiements prévus dans le contrat sur le compte de LUG Light Factory Sp. z o.o. Le respect du délai de livraison est subordonné à l'exécution en temps voulu des obligations contractuelles par l'ACHETEUR.
- 6.3. Toute modification demandée par l'ACHETEUR peut entraîner une prolongation de la date de livraison.
- 6.4. Les produits sont réputés livrés à temps s'ils sont remis au premier transporteur ou s'ils sont déclarés prêts à être expédiés avant la date de livraison convenue.
- 6.5. Les livraisons partielles sont autorisées.
- 6.6. Les défauts mineurs n'affectent pas l'obligation de l'ACHETEUR de réceptionner les produits ; dans ce cas, la date de livraison est réputée respectée.
- 6.7. Si la livraison est retardée pour des raisons imputables à l'ACHETEUR ou si la livraison n'est pas reçue par l'ACHETEUR en temps voulu, LUG Light Factory Sp. z o.o. a le droit, à sa seule discrétion et sans aucune responsabilité, de stocker les produits aux risques de l'ACHETEUR, de les facturer et de facturer à l'ACHETEUR les frais de stockage. Si le stockage a lieu dans les entrepôts de LUG Light Factory Sp. z o.o., les frais de stockage ne sont pas inférieurs à 1,0 % de la valeur facturée pour chaque mois, à compter de la date de l'avis de mise à disposition pour l'expédition. LUG Light Factory Sp. z o.o. a le droit de fixer une autre date d'enlèvement et, une fois cette date dépassée, elle a le droit de vendre ou de disposer librement de la marchandise. La vente ou toute autre disposition des marchandises ne libère pas l'ACHETEUR de son obligation de payer les marchandises.
- 6.8. Si la livraison est retardée par des événements imprévisibles échappant au contrôle de LUG Light Factory Sp. z o.o., tels que les cas de force majeure, causés directement, indirectement ou par suite d'incendie, d'inondation, d'accident, de troubles civils, de guerre, de grève, de lock-out, de dispositifs mécaniques, de sabotage, de retard dans la livraison de matières premières et de composants importants, d'embargo, d'absence ou de retard dans l'obtention d'autorisations officielles importantes par le fournisseur ou le sous-traitant, ou par des causes de nature similaire ou différente de celles mentionnées ci-dessus, le délai de livraison sera raisonnablement prolongé. Dans ce cas, l'ACHETEUR n'a pas le droit de résilier le contrat ni de réclamer des indemnités pour retard de livraison. Le délai de livraison devrait être prolongé d'une période raisonnable, sans toutefois dépasser un mois.
- 6.9. LUG Light Factory Sp. z o.o. peut refuser la livraison ou en retarder l'exécution sans encourir aucune responsabilité et en se réservant le droit de réclamer des dommages-intérêts à l'ACHETEUR au cas où : L'ACHETEUR engage ou accepte une procédure de liquidation, de redressement judiciaire ou de refus de paiement, un administrateur judiciaire est nommé ou une cession au profit des créanciers est effectuée, ou si l'ACHETEUR fait l'objet d'une procédure d'insolvabilité ou d'une déclaration



LUG LIGHT FACTORY Sp. z o.o.
Producent Opraw Oświetleniowych



d'insolvabilité.

7. Conditions de paiement

- 7.1. Les paiements doivent être effectués conformément aux dispositions du contrat ou de la confirmation de commande.
- 7.2. Les paiements seront effectués exclusivement sur le compte de LUG Light Factory Sp. z o.o. et seront effectués sans frais de transfert et sans charges, dans les délais convenus, sans céder à LUG Light Factory Sp. z o.o. les déductions, charges, frais et dépenses diverses dus à l'acceptation de la garantie bancaire, de la lettre de change ou du chèque, qui seront mis à la charge de l'ACHETEUR par le contrat spécifique entre LUG Light Factory Sp. z o.o. et l'ACHETEUR.
- 7.3. La retenue de paiements en raison de l'exercice de contre-prétentions ou la compensation de telles prétentions n'est autorisée que dans les cas où ces prétentions ne sont pas contestées ou sont déterminées par la loi.
- 7.4. Si le paiement est retardé par rapport à la date à laquelle il aurait dû être effectué, LUG Light Factory Sp. z o.o. a le droit, sans mise en demeure, de faire valoir toutes ses créances au titre de la garantie bancaire, de la lettre de change ou des chèques à présenter pour le paiement. LUG Light Factory Sp. z o.o. a le droit de facturer des intérêts légaux en cas de retard de paiement.
- 7.5. Si les livraisons sont retardées pour des raisons non imputables à LUG Light Factory Sp. z o.o., les paiements sont dus à la date initialement convenue.
- 7.6. Si l'ACHETEUR n'effectue aucun paiement dans les délais requis et stipulés par le présent contrat, LUG Light Factory Sp. z o.o. est en droit d'interrompre les livraisons et d'ajuster en conséquence la date de livraison ou la livraison après paiement.
- 7.7. Si le défaut de paiement se prolonge pendant plus de **40** jours après la date d'échéance, LUG Light Factory Sp. z o.o. peut, à tout moment, résilier le présent contrat par notification écrite à l'ACHETEUR, par lettre ou par télécopie, à la suite de quoi elle a le droit de recouvrer le coût de tout travail effectué et de tout matériel fourni, ainsi que tous les dommages subis.
- 7.8. Le défaut de paiement dans les délais impartis constitue la base du rejet de toutes les réclamations de l'ACHETEUR à l'encontre de LUG Light Factory Sp. z o.o. en raison des retards de livraison résultant du défaut de paiement.
- 7.9. La date de paiement est la date à laquelle le compte bancaire de LUG Light Factory Sp. z o.o. est crédité.

8. Garantie

- 8.1. LUG Light Factory Sp. z o.o. accorde une garantie pour les luminaires selon les principes et dans les délais précisés dans les Conditions Générales de Garantie.

9. Dispositions finales

LUG LIGHT FACTORY Sp. z o.o.
Producent Opraw Oświetleniowych
65-127 Zielona Góra, ul. Gorzowska 11
e-mail : lug@lug.com.pl
web: www.lug.com.pl

Siège social
LUG Light Factory Spółka z o.o.
65-127 Zielona Góra, ul. Gorzowska 11
tel. +48 68 45 33 200
fax +48 68 45 33 201

NIP (n° TVA) : PL 929 17 85 452, REGON: 080212116, KRS 0000290498,
WEE E0001382WZ Tribunal d'instance de Zielona Góra,
VIII Division Économique du Registre National des Tribunaux,
Capital social 29 000 000 PLN, Bank Zachodni W8K S.A.
O/Zielona Góra 09 1090 1535 0000 0001 0784 5922



LUG LIGHT FACTORY Sp. z o.o.
Producent Opraw Oświetleniowych



- 9.1. Tous les accords verbaux ou écrits antérieurs entre les parties qui sont contraires ou incompatibles avec le contenu des présentes Conditions Générales de Vente sont annulés par la présente. Il est entendu qu'il n'existe aucun contrat, garantie ou accord entre les parties qui soit contraire ou incompatible avec le présent document. Toute commande, contrat ou autre document soumis par l'ACHETEUR sera considéré par l'ACHETEUR et LUG Light Factory Sp. z o.o. comme une commande basée sur les présentes conditions de vente, et l'acceptation par LUG Light Factory Sp. z o.o. d'une telle commande ou offre soumise par l'ACHETEUR est expressément conditionnée à l'acceptation par l'ACHETEUR de toutes les conditions énoncées dans le présent document.
- 9.2. Tous les litiges pouvant survenir dans le cadre du présent contrat seront soumis par les parties aux tribunaux de droit commun compétents pour le siège de LUG Light Factory Sp. z o.o..
- 9.3. Les dispositions du droit polonais et du Code Civil polonais s'appliquent aux questions qui ne sont pas réglées dans le présent document.